

Modalités de partenariat

Lorsqu'une salle de cinéma ou tout autre lieu de projection s'engage sur la diffusion d'un film soutenu, elle le fait en partenariat avec Cinémas 93, l'opérateur du dispositif. Les modalités du partenariat sont alors les suivantes :

Engagements de Cinémas 93

- Fourniture du support de diffusion (copie 35, BETA SP ou DIGITALE, Blu-Ray, DVD) gratuit et libre de droit
- Présence du réalisateur, rémunéré par Cinémas 93
- Mailing électronique à notre fichier
- Organisation du verre d'après projection (boissons + nourriture) par l'équipe de Cinémas 93 en collaboration avec la salle accueillante

Engagements du lieu d'accueil

- Prise en charge des frais de circulation des copies
- Prise en charge des frais de location de copies dans l'hypothèse d'un programme qui ne serait pas constitué uniquement de films soutenus par l'Aide au film court
- Participation logistique au verre d'après projection (softs, assiettes, verres, etc.)

Engagements mutualisés

Recherche spécifique du public en fonction du programme proposé (ex. les associations maliennes à Montreuil pour le film sur le Mali, les cellules syndicales, politiques et sociales pour le programme autour du monde du travail, etc.)

Mention obligatoire sur les supports de communication

Ce film a bénéficié de l'Aide au film court, le dispositif de soutien à la création du Département de la Seine-Saint-Denis.

*Liste des films et fiches de renseignements disponibles sur www.cinemas93.org
Les DVD sont à votre disposition sur simple demande.*